



L'orientation post-3^{ème} et le lycée général, technologique et professionnel

3 démarches à mettre en oeuvre d'ici la fin de l'année :

- Choisir son projet d'orientation (choix d'une filière : générale et technologique, professionnelle ; choix d'une formation)
- Faire des vœux d'affectation (choix d'un établissement précis)
- Inscrire son enfant dans l'établissement d'affectation

Objectifs :

- Une orientation choisie, ambitieuse, non subie.
- Obtenir une affectation dans l'établissement de son choix en fin de 3^{ème}.

Une démarche :

- Le Parcours Avenir (cf site internet du collège).
- Une aide à la construction du projet d'orientation des élèves et des familles par une concertation avec les familles : la Conseillère d'orientation psychologue, les professeurs principaux, le Principal sont les interlocuteurs privilégiés. Il s'agit d'aboutir à un projet scolaire et professionnel le mieux adapté aux capacités de l'élève et en accord avec ses choix.
- Le libre choix des familles en fin de 3^{ème}. Pour la 2^{ème} année, cette disposition a été prise en concertation avec les enseignants (Conseil pédagogique) et les parents d'élèves et approuvée en Conseil d'Administration.
Objectifs généraux : un dialogue avec les parents dédramatisés, plus serein et plus construit, aborder l'orientation plus précocement dans l'année scolaire, voire l'amorcer dès la classe de 4^{ème} ce qui mobilise les élèves et les familles. Cohérence avec les démarches entreprises dans l'établissement et le Parcours Avenir.

Le 2nd trimestre : une phase active de dialogue et d'élaboration du projet de l'élève

Etablir des vœux provisoires d'orientation : réponse attendue pour le lundi 27 février 2017.

Phase de dialogue et de travail sur les voies d'orientation possibles et souhaitées :

- **Le conseil de classe** (3A et 3B le mardi 7 mars, 3C et 3D le lundi 6 mars). Conseil de classe émet un avis provisoire et fait des recommandations. Un rendez-vous sera systématiquement demandé par le professeur principal lorsqu'il y aura désaccord. Mme Dupouy, COP psy sera associée à cette démarche et pourra rencontrer, comme elle le fait déjà, les élèves et leur famille.
- Pour les élèves qui envisagent une voie professionnelle :
 - Visite au **Carrefour des formations post-3^{ème}** **jeudi 9 février**. Préparation avec Mme Dupouy, COP et exploitation avec le professeur principal.
 - **Mini stages** pour d'autres élèves dans des lycées professionnelles. Consolider son choix de filière professionnelle. Plusieurs mini stages envisageables.
- Pour tous les élèves :
 - **Mardi 15 mars 2017**, découverte du lycée général et technologique H. Avril (lycée de secteur) et de sa partie professionnelle pour les élèves concernés par les formations du lycée.

- **Les Portes ouvertes des lycées** : courant du mois de mars (cf publication sur le site internet du collège)

Le 3^{ème} trimestre : la finalisation des vœux d'orientation et d'affectation et la poursuite du dialogue avec les familles

- Du 24 avril au 5 mai : finalisation des vœux définitifs de la famille.
- Fiches de vœux, dialogue pour l'orientation (feuille A3 recto verso blanche) et vœux d'affectation (feuille jaune) à rendre pour le **vendredi 5 mai 2017**.
- Conseil de classe du 3^{ème} trimestre : début juin. Le conseil de classe émet une proposition sur le vœux d'orientation et la motive. Si il y a désaccord, un rendez-vous avec le chef d'établissement est obligatoire. Un entretien avec la COP peut être sollicité et est recommandé.

Ensuite la décision finale revient à la famille.

- **L'affectation : procédure Affelnet.** On peut être orienté dans une filière mais il faut ensuite être accueilli dans un établissement.

Compléter la fiche de saisie des vœux affectation post 3^{ème}, c'est faire des vœux d'établissements publics (4 vœux maximum). Les vœux dans les établissements privés sont de la responsabilité des familles.

Les élèves seront classés selon un barème. Cela permet de les départager si le nombre de candidats excède le nombre de places disponibles. Les points attribués résultent :

- De l'évaluation de la maîtrise du socle (bilan de fin de cycle 4) (total sur 400 points).
- Des résultats de l'élève : moyenne des notes répartis dans 7 champs disciplinaires (moyenne de notes des bilans périodiques). Le calcul se fera automatiquement à partir des moyennes des 3 trimestres (total sur 112 points).

Le classement des vœux est important.

- **Pour les formations professionnelles** (et notamment CAP signalétique enseigne décor, coiffure, agent de sécurité, 2^{nde} pro Aéronautique, AMA communication visuelle pluri-média, merchandising visuel, esthétique cosmétique parfumerie, sécurité prévention. Ce sont des formations très recherchés et sélectives).
- **Pour certaines formations en lycée générale et technologique** : 2^{nde} ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC, internationale anglais, espagnol, enseignement d'exploration création et culture design, arts du cirque. Des dossiers spécifiques sont parfois à constituer.

Pour une demande en 2^{nde} générale et technologique, **toujours faire un vœu dans le lycée de secteur.**

Les résultats seront accessibles aux familles fin juin (date fixée ultérieurement) (<http://www.ac-rennes.fr> , rubrique « orientation », « Résultats de l'affectation post-3^{ème} tout public »).

Si aucune affectation, un second tour sera possible, avec une liste supplémentaire et 4 nouveaux vœux tout début juillet (calendrier en attente). Si l'élève était en liste supplémentaire au 1^{er} tour il en garde le bénéfice en cas de désistement.

Le Principal
Olivier Pinzan